



# TRIBUNE

Hebdomadaire du parti

# Socialiste unifié

27 MAI 1961

N° 55

PRIX : 0,40 NF

## *Dans la perspective d'une Algérie indépendante*

**A**INSI donc, la négociation est enfin commencée à Evian.

Nul ne s'en réjouira plus que nous qui n'avons cessé de proclamer sans relâche, depuis des années, la nécessité de la négociation directe avec le G.P.R.A. et de l'abandon de tout préalable. Marquons ce point sans aucune réserve, quel que soit notre regret de n'avoir pas été entendus plus tôt.

Mais, en même temps, gardons-nous de croire que tout sera désormais facile et de nous départir de notre vigilance.

D'abord parce que les problèmes de fond — sur lesquels les positions respectives demeurent à coup sûr fort éloignées — n'ont pas encore été abordés. Ensuite parce que les péripéties qui ont marqué le premier contact d'Evian nous incitent à prévoir que des difficultés inattendues peuvent surgir à tout instant.

Le Gouvernement français a fait connaître, au moment même où les délégués se rencontraient, qu'il avait décidé de prendre un certain nombre de mesures: libération prochaine de 6.000 détenus, transfert de Ben Bella et de ses compagnons, trêve d'un mois. En agissant ainsi, il a, c'est incontestable, obtenu un avantage devant l'opinion internationale en se donnant l'air de manifester ses bonnes dispositions par des « actes de générosité » accomplis spontanément et sans contrepartie.

Il va de soi qu'ayant nous-mêmes réclamé à plusieurs reprises des gestes de détente, nous nous félicitons d'apprendre que les portes des camps d'internement commencent à s'ouvrir. De même, si le transfert de Ben Bella est le préambule à d'autres décisions annulant le « coup » d'octobre 1956, nous en prenons acte avec satisfaction.

Le problème de la trêve unilatérale est plus complexe.

Comment n'approuverait-on pas toute mesure dont on peut espérer qu'elle épargnera des vies humaines? Aussi a-t-on pu s'étonner de la rudesse avec laquelle le G.P.R.A. a accueilli cette nouvelle.

Ses méfiances, cependant, sont compréhensibles. On sait que, depuis des mois, le Gouvernement français a cherché à obtenir un cessez-le-feu préalable à l'ouverture de toute discussion sur les problèmes politiques. Or, la position du G.P.R.A. a toujours été de lier les deux discussions. Il peut se demander aujourd'hui si, en décrétant unilatéralement une trêve pour un délai d'un mois, le Gouvernement français ne cherche pas, par ce biais, à imposer de nouveau son préalable de l'arrêt des combats.

D'autre part, on ne doit jamais perdre de vue le caractère propre de la lutte dont l'Algérie est le théâtre depuis sept ans. Le combat politique et le combat militaire se distinguent malaisément. Comment interrompre l'un si l'autre ne prend pas fin simultanément? Les instructions adressées par le commandement français pour l'application de la trêve soulignent cette difficulté: les opérations militaires sont arrêtées mais l'armée continuera ses tâches de police puisqu'il est dit: « Aucune activité secrète ne sera tolérée et la lutte contre la reconstitution de l'Organisation politico-administrative rebelle sera poursuivie. »

Autrement dit, les combats cessent mais la « pacification » continue.

**O**N peut donc redouter que tout au long de la négociation, le Gouvernement français, contraint par les événements à abandonner depuis un an la plupart des conditions posées, ne tente de reprendre l'avantage devant l'opinion par des gestes qui risquent seulement de retarder le dénouement souhaité: la conclusion de la paix.

Qu'on nous entende bien: nous n'oublions pas un seul instant que les négociateurs français ont le droit et le devoir de poser des conditions et de demander des garanties, notamment sur le sort des Européens d'Algérie. Nous ne disons pas: la solution est facile, il suffit d'accepter tout ce que réclame la partie adverse.

Mais nous nous élevons contre tout ce qui n'est, somme toute, que vaine manœuvre de retardement. L'histoire toute récente des procédures de décolonisation prouve que ce jeu est aussi inutile que dangereux. Les événements ont impitoyablement, — et en général, plus vite qu'on ne le pensait — balayé tous les obstacles et toutes les chicanes que l'on a essayé de dresser devant les mouvements d'émancipation des peuples colonisés.

Nul ne doute plus, aujourd'hui, que l'Algérie sera indépendante. Et c'est dans la perspective d'une Algérie indépendante que doivent être abordés et discutés les problèmes de fond: le sort des Européens et les modalités d'une éventuelle association sur un pied d'égalité entre la France et l'Algérie.

Se placer résolument et franchement dans cette perspective, ce n'est pas seulement gagner du temps: c'est aussi préserver les chances d'une coopération plus solide et plus loyale.

**Robert VERDIER**

**1871** : Le peuple de Paris contre la réaction versaillaise

**1961** : le contingent et les travailleurs contre le coup de force d'Alger

**POUR EN FINIR AVEC LA GUERRE D'ALGÉRIE ET LE FASCISME, POUR L'UNION DES FORCES POPULAIRES**

## **TOUS AU MUR DES FÉDÉRÉS**

avec le **PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ**

**DIMANCHE 28 MAI, à 11 heures**

Métro  
Philippe-Auguste



## L'élection législative partielle du IX<sup>e</sup> :

# André JOUBLOT défend le programme du P.S.U. et présente le Front Socialiste



A.D.P.)

Même sous la III<sup>e</sup> et la IV<sup>e</sup> République, en un temps où les assemblées parlementaires disposaient de pouvoirs réels, il était rare qu'une élection législative partielle suscite un grand mouvement d'intérêt. Tout au plus arrivait-il parfois qu'un concours de circonstances fit de la consultation électorale un test sur l'évolution de l'opinion publique.

Que dire sous la V<sup>e</sup>? Tous les électeurs avaient déjà conscience, même avant le recours à l'article 16, que l'Assemblée et le Sénat étaient devenus « chambres d'enregistrement », autant d'ailleurs par l'esprit capitulation de la très grande majorité des élus que par la structure du système gaulliste.

On peut donc redouter que les 4 et 11 juin prochains, jours où auront lieu dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris, les deux tours d'une élection législative partielle, le nombre des abstentionnistes ne soit fort élevé...

### L'U.N.R.

#### parti « dur et pur »

M. Joel Le Tac a été suspendu de ses fonctions de secrétaire de la Fédération U.N.R. de la Seine pour avoir attaqué le gouvernement Debray dans l'hebdomadaire La Nation. « Emprunter » 33 millions aux souscripteurs du C.N.L., passe encore, mais s'en prendre à M. Debray, voilà qui ne saurait être admis et mérite sanction. A moins que les dirigeants U.N.R. aient pris le premier prétexte venu pour se débarrasser de leur compromettant collègue? Mais un parti pur et dur comme l'U.N.R. est incapable de pareils calculs : la sévérité de la peine qui frappe M. Le Tac reste donc un mystère.

M. Kaspereit, lui, ignorant probablement l'origine des fonds, est promu « candidat » après son accession à la direction d'une importante entreprise alimentaire !

Cependant, tout un ensemble de conditions fait que cette consultation électorale doit être considérée comme une bataille politique digne d'intérêt.

Et d'abord, pourquoi une élection partielle ?

L'élu de novembre 1958, M. René Moatti est vivant et bien vivant. C'est même lui qui a volontairement provoqué ce scrutin par une décision assez rare dans notre histoire parlementaire : il a remis sa démission, non pour abandonner la vie politique, mais pour se présenter à nouveau devant ses électeurs et leur faire porter un jugement sur son attitude depuis son élection de 1958.

M. René Moatti avait été élu, alors, sous l'étiquette U.N.R. Rien d'étonnant : on peut lui rendre cet hommage qu'il n'était pas un gaulliste rallié, mais un gaulliste de toujours, puisqu'il avait été député R.P.F. de 1951 à 1956. Mais, on devait le voir, par la suite, pas « gaulliste inconditionnel »...

### Les intégrationnistes

Originaire d'Algérie, il a sincèrement cru que le coup de force du 13 mai devait conduire à l'intégration et que le changement de régime ne devait pas avoir d'autre justification que le maintien de « l'Algérie Française ». Il fut même, en décembre 1958, à l'origine du vote par l'Assemblée d'un ordre du jour très soustélien que l'U.N.R. vota massivement. On connaît la suite. M. Moatti a quitté son parti, puis s'est démis de son mandat. Parions que beaucoup d'élus U.N.R. ne doivent pas apprécier ce mauvais exemple; mais quelle idée, aussi, de croire à la fermeté de conviction de M. Debray ou à la rectitude de la ligne politique du général de Gaulle ?

Ainsi donc, voici un premier intérêt de la consultation; combien de ceux qui, en 1958, votèrent pour M. Moatti,

dans la confusion du gaullisme première manière, voteront-ils encore en juin 61 pour le même Moatti ?

Mais les choses ne sont jamais tout à fait claires dans notre étrange système.

Car les suffrages de l'anti-gaullisme de droite et d'extrême-droite pourront se partager. M. Moatti va retrouver contre lui son principal adversaire de 1958, Mme Alexandre Debray. Or celle-ci est présentée par les « Indépendants ». Et après, direz-vous ? Il y en a de tant de nuances ! Certes. Mais Mme Alexandre-Debray siège déjà au Conseil Municipal de Paris : comme le président de cette Assemblée, M. Tardieu, autre indépendant, elle s'est refusée à condamner les auteurs des dernières tentatives de coup de force. Dès lors, ces deux candidats vont se disputer le même secteur du corps électoral, Mme Alexandre-Debray représentant plutôt la droite classique, la droite Duchet-Pinay; M. Moatti, la droite Soustelle-Bidault. Heureux, les électeurs de droite qui se retrouveront dans toutes ces distinctions.

### Pour la S.F.I.O. :

#### L'ancien supporter

#### de Lacoste

Pour tout clarifier, la S.F.I.O. pourtant plus « gaulliste inconditionnel » que M. Moatti a choisi comme candidat, Garnier-Thenon. Celui-ci dans les années 53-58 fut dans son parti un des plus fermes supporters de la politique Lacoste. Il n'avait pas son égal pour pourfendre avec véhémence les bradeurs, les traîtres, les complices de Nasser ou de Khrouchtchev qui dénonçaient les tortures, qui osaient, dès ce moment-là, affirmer que l'Algérie serait indépendante et se prononçaient pour la négociation avec le F.L.N. Au congrès de son parti, il vient d'ailleurs de critiquer un orateur qui avait osé dire que l'Algérie serait indépendante. Nul doute qu'il se trouvera quelques électeurs du 9<sup>e</sup> arrondissement pour aller dans les préaux d'école demander quelques précisions à Garnier-Thenon sur ses positions actuelles et sur celles de son parti.

L'U.N.R., défiée par M. Moatti, se devait d'avoir un candidat pour représenter tout de même le gaullisme inconditionnel. Cependant l'électeur le plus entêté à suivre de Gaulle aveuglément ferait bien de se méfier. L'U.N.R. lui propose de voter pour M. Kaspereit. Celui-ci est secrétaire-ad-

joint de la Fédération de la Seine, dont le secrétaire général est M. Le Tac, bien connu dans les milieux qui s'intéressent conjointement aux problèmes du logement et de la presse. Or M. Le Tac vient d'être suspendu de ses fonctions par la direction de l'U.N.R...

Voilà pour les partis et les hommes qui, en 1958, ont apporté leur soutien à de Gaulle. On note en effet l'effacement du M.R.P.

L'opposition sera évidemment engagée dans cette bataille. Le P.C. a choisi Raymond Barbé, généralement « réservé » aux élections partielles.

### Le P.S.U. : rassembler

#### les forces populaires

QUANT à notre parti, il présente notre camarade André Joublot, déjà connu d'un grand nombre d'habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement, puisqu'il fut élu au Conseil Municipal en 1945 et 1953.

Aux côtés de ce militant, batailleur et courageux, qui fut de tout temps partisan de l'union sans exclusive de toutes les forces de gauche, la fédération de Paris du P.S.U. s'est engagée dans cette campagne électorale pour dénoncer les faiblesses et l'incohérence du régime gaulliste, les contradictions de ceux qui l'ont soutenu, pour dresser le triste bilan de trois années du système, et, surtout, pour faire connaître les mots d'ordre que notre parti a adoptés à son dernier congrès national.

Au lendemain de la tentative de coup de force des généraux factieux, qui a révélé si brutalement la fragilité du régime, au moment où tant d'incertitudes pèsent encore sur la négociation d'Evian du fait des ambiguïtés de la politique algérienne de de Gaulle, André Joublot et tous les militants qui l'assistent dans sa propagande, montreront la nécessité de travailler dès aujourd'hui à la constitution du Front socialiste.

La campagne ouverte dans le 9<sup>e</sup> arrondissement pour l'élection partielle des 4 et 11 juin s'inscrit, comme la campagne en vue des élections cantonales, dans la bataille que le P.S.U. entend mener sans relâche pour mobiliser et rassembler les forces populaires contre le système autoritaire de de Gaulle aussi bien que contre les risques de nouveau coup de force, pour la paix en Algérie, pour hâter la fin du régime gaulliste et préparer sa succession.

Robert VERDIER

## Elections législatives

### 1956

SUFFRAGES EXPRIMES	49.970
P.C.	9.062
S.F.I.O.	4.469
Radicux	8.684
U.D.S.R.	1.753
R.G.R.	8.305
M.R.P.	2.399
Indépendants	6.964
Ind. dissidents	1.650
Rép. soc. (gaullistes)	1.462
Divers	6.492

### N.B.

1) A cette date, les élections avaient lieu au scrutin proportionnel et le 9<sup>e</sup> arrondissement était placé dans un secteur comportant sept arrondissements.

2) Le R.G.R. avait pour tête de liste M. Bernard Lafay, dont le corps électoral peut être considéré comme étant situé à droite.

3) L'U.D.S.R. était représentée par M. Legaret, aujourd'hui passé aux Indépendants et député de la 1<sup>re</sup> Circonscription depuis le 28 novembre 1958.

4) Les indépendants dissidents étaient dirigés par M. Joseph Denais, vieux politicien d'extrême droite qui n'avait pas reçu l'investiture du Centre des Indépendants.

On peut considérer que les suffrages R.G.R., Indépendants, Indépendants dissidents, Républicains sociaux et dans une certaine mesure, l'U.D.S.R., constituaient alors le corps électoral de la droite dans cet arrondissement.

### Novembre 1958

L'élection avait lieu cette fois au scrutin uninominal majoritaire à deux tours (scrutin d'arrondissement).

#### PREMIER TOUR

Mme Alexandre Debray (Ind.)	8.964
Thomas (droite)	8.615
Moatti (U.N.R.)	8.019
Barbé (P.C.)	5.847
Panier (U.F.D.)	3.111
Mme Paquita Claude (S.F.I.O.)	2.870
Jacir (gaulliste « de gauche »)	2.821
Divers	6.146

#### DEUXIEME TOUR

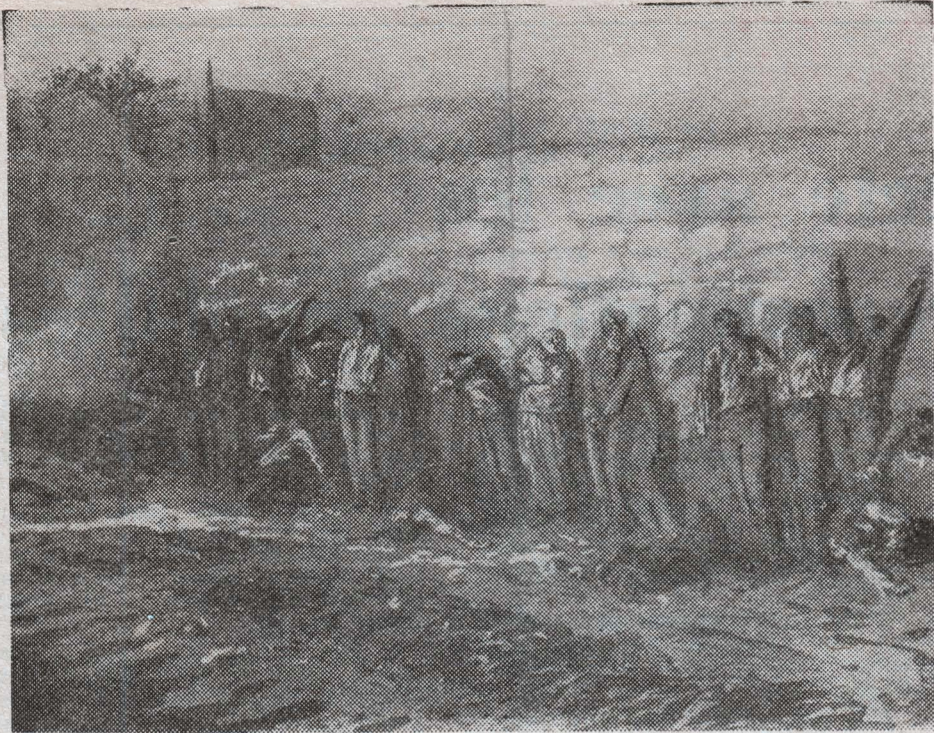
Moatti (U.N.R.)	13.420 élu
Mme Alexandre Debray (Ind.)	12.372
Thomas (droite)	10.514
Panier (U.F.D.)	3.009

N.B. — Panier, aujourd'hui membre du P.S.U., était alors député sortant radical tendance Pierre Mendès-France. Il se présentait sous l'étiquette « Union des Forces Démocratiques ».





# Les leçons



FUSILLADE AU PERE LACHAISE

Dessin de Darjou (Archives).

« L'histoire de la Commune de 1871 a été fabriquée par des escamoteurs. Méconnaître ou hair la classe qui produit tout est la caractéristique actuelle d'une bourgeoisie jadis grande, qu'affolent aujourd'hui les révolutions d'en bas. Celle du 18 mars 1871 est la plus haute marée du siècle, la plus étonnante manifestation de cette force populaire qui prend la Bastille, ramène le roi dans Paris, assure les premiers pas de la Révolution Française, saigne au Champ de Mars, enlève les Tuileries, expulse le Prussien, extirpe la Gironde, alimente d'idées la Convention, les Jacobins, l'Hôtel de Ville, balaie les prêtres, plie sous Robespierre, se redresse en prairial, puis s'endort vingt années pour se réveiller au canon des alliés, replonge dans la nuit, ressuscite en 1830, aussitôt enlacée remplit de soubresauts les premières années du règne orléaniste, rompt ses filets en 48, secoue trois jours, en juin, la République marâtre, refoulée de nouveau, éclate en 69, vide les Tuileries en 70, s'offre encore contre l'envahisseur, est encore dédaignée, flétrie, jusqu'au jour où elle écrase la main qui veut l'étreindre. »

(LISSAGARAY : Mai 1896 Préface à la nouvelle édition de son « Histoire de la Commune de 1871 »).

TANTOT ASSERVIE, tantôt triomphante; jamais complètement vaincue par les coups de boutoir ou l'astuce protectrice de la réaction, la classe ouvrière française possède un passé de traditions révolutionnaires que notre Parti, tard venu à la scène politique, ne doit pas oublier. Elle, en tout cas, ne l'oublie pas. Sans doute, les conditions de la lutte ouvrière et démocratique présentent-elles aujourd'hui en France des caractéristiques nouvelles, des éléments qui permettront, dans une autre phase de la lutte, de réaliser des solutions plus radicales que par le passé. Mais qu'on ne se gargarise pas de mots. La nouveauté existe, certes, mais en s'insérant dans un courant ancien. C'est pourquoi, en vous parlant de la Commune, il n'est pas question pour nous de rédiger un historique complet, ou une tentative globale d'explication, mais des leçons significatives qu'il faut dégager d'un des plus hauts moments de la lutte ouvrière.

## L'Empire

En 1851, renversant une République fragile, l'Empire prenait le pouvoir pour près de vingt ans. Il se voulait au centre, à un hypothétique point zéro, afin d'assurer un pouvoir d'arbitrage. Il est apparu, comme dit Marx, à une période intermédiaire où la classe ouvrière devenait dangereuse sans qu'un capitalisme trop jeune soit capable de la mater par les moyens parlementaires classiques. Le mythe de tous les régimes autoritaires de droite, — ici de Gaule n'a rien innové — c'est l'arbitrage. Le Second Empire exerçait le pouvoir d'Etat comme s'il était une force au-dessus des classes dirigées. « Il dépouillait le pouvoir d'Etat de sa forme directe de despotisme de classe, en mettant un frein à la puissance parlementaire de la classe des appropriateurs. Il était la seule forme sociale capable de garantir au vieil ordre social quelque répit. » (Karl Marx, La guerre civile en France.)

Ainsi d'une part, cet arbitrage est un mythe puisqu'il aboutit à conserver les structures existantes et de ce fait pèse dans un sens bien précis, qu'il le veuille ou non. D'autre part, il consolide les antagonismes existants, les cristallise, les « met au frigidaire » sans les résoudre : en tant que tel, l'arbitrage des régimes autoritaires de droite constitue un facteur permanent de guerre civile. C'est la première grande leçon que nous donnent l'Empire et la Commune à nous, citoyens du pouvoir gaulliste.

Pour tenter de pratiquer cette politique de centre, il faut s'appuyer sur des couches traditionnelles qui semblent en dehors de la lutte des classes : les paysans. Nul n'ignore que le Second Empire s'est appuyé sur les masses rurales. Mais certains ignorent encore que le corps électoral du Président de la V<sup>e</sup> République est composé d'une majorité rurale, non représentative du pays, puisque des inégalités de représentation systématiquement recherchée conduisent à donner de dix à vingt fois plus d'importance au citoyen du canton rural qu'à celui d'Ivry ou de Malakoff.

De plus le pouvoir absolu, cette cohérence apparente de l'Etat au sommet, n'est que le masque de rivalités, de contradictions permanentes des classes dirigeantes figées en une seule personne. Faut-il rappeler les contradictions de la classe dirigeante sous l'Empire ? On remarquera en tout cas les rivalités des Indépendants et de l'U.N.R. — cette affaire de Salmson-Point-du-Jour, ne l'oublions pas, ne fut au départ qu'un règlement de comptes

## LES GÉNÉRAUX

« On pense énormément à Paris, chez les généraux algériens ; l'exemple des aînés y suscite une vaste émulation. Bugeaud, Cavaignac, Changarnier, Lamoricière, Le Flô, Bedeau, tous ces héros de la conquête sont devenus des hommes politiques ; divisionnaires et brigadiers d'à présent brûlent d'entrer à leur tour dans la carrière et de s'y conduire plus adroitement que ces « champions éteints », comme dit Saint-Arnaud, avec un sens plus sûr des réalités. On déteste la République, dans l'armée d'Afrique ; c'est de bon ton, et la preuve, en outre, d'un patriotisme éclairé. M. de la Gorce ajoute que la destruction du régime apparaît à beaucoup de ces impatients comme l'occasion d'une belle « razzia ». (Le coup du 2 Décembre », H. Guillemin. P. 281-282.)

N.D.L.R. — Quand Guillemin écrivit ces lignes, il n'y mettait aucune allusion, ni au quartieron, ni aux actuels champions éteints : ce livre date de 1951.

entre strates dirigeantes, et Le Figaro, journal de la vieille droite contre la nouvelle, démasquait cette affaire bien avant ses collègues de la grande presse d'information.

Ainsi, faiblesses dues à un arbitrage avorté, faiblesses dues au support de couches rurales inorganisées et moins conscientes, faiblesses dues aux contradictions des cercles dirigeants, c'est cet Etat délabré qui entre en guerre en 1870. Une occupation par-

tielle du territoire et quelques manifestations parisiennes le font voler en éclat.

## Le 4 septembre

Après la capitulation de Napoléon et de l'armée Mac-Mahon, les délégués du Comité Central des vingt arrondissements demandent des élections dans le département de la Seine, l'abolition de la police d'Etat et l'armement de tous les Français. C'est le 4 septembre 1870 : la République est proclamée. Les Parisiens veulent se battre ? Cela n'empêche pas Jules Favre de traiter dès le 15 septembre avec Bismarck. C'est que la bourgeoisie a peur : elle est patriote et héroïque tant que son armée de métier est debout. Ce n'est plus le cas, et le seul moyen de gagner la guerre est de mettre tout le peuple en armes. Mais le peuple en armes c'est la Révolution sociale en armes. N'oublions jamais que la Commune s'est installée parce que le peuple de Paris voulait éviter que ses canons n'échoient aux Prussiens. Quand de Gaule a refusé des armes au peuple, le 22 avril et les jours suivants, ses raisons étaient les mêmes : des armes entre les mains des syndicats et des partis de gauche, c'était la fin de la V<sup>e</sup> République. Méditez cette leçon, naïfs et crédules, et dites-vous bien que si la bourgeoisie préfère de Gaule à toute aventure de droite ou de gauche, elle préférera toujours une aventure de droite à une aventure de gauche (1). Jamais la



Eugène VARLIN (Viollet).

bourgeoisie n'armera le peuple. La Commune, elle, avait déjà tiré cette leçon stratégique des révolutions volées au peuple de Paris par la bourgeoisie modérée en 1830, 1848-49, 1870. L'intérêt de la Patrie comme celui du peuple de Paris exigeaient qu'on se débarrassât de l'alliance bourgeoise. Mais là s'arrêtait la prise de conscience des « communards ».

## La Commune

Il ne faut pas en effet leur prêter plus d'intentions qu'ils n'en avaient à l'époque. Marx observe avec raison qu'ils étaient manifestement impréparés à leur tâche : la Commune est née à la faveur de la guerre et d'un sursaut populaire que ses dirigeants traditionnels n'avaient d'ailleurs pas su prévoir. Louis Blanc, Tolain ne sont-ils pas entrés en conflit avec les Communards ? Et pourtant, sans dirigeants, sans organisation, il s'est révélé en 1871 une remarquable spontanéité populaire qui devrait offrir des sources de réflexion à la gauche de mai 61. Au lendemain de l'écrasement du putsch du 22 avril, certains estimaient que le prestige de de Gaule sortirait renforcé et que la combativité populaire serait atténuée. Moins de 15 jours après, dans un mouvement d'une intensité et d'une unanimité surprenantes pour les dirigeants, les grèves des services publics témoignaient de la fausseté de ces appréhensions. Le gouvernement ne s'y est pas trompé en autorisant les réquisitions. La gauche a trop de complexes, ne donne pas assez d'attention à la spontanéité et à la rapidité de la prise de conscience des masses populaires. C'est une autre grande leçon que nous donne la Commune.

Cependant, la Commune se réfère aux révolutions manquées de 1830, 1848-49 et 1870. Elle se souvenait de 1792. Quand Vuillaume et Vermersch

rédigent Le Père Duchêne, en écrivant « à la manière » d'Hébert, ils croient continuer simplement la Révolution de 1792. Marx a dit souvent que les révolutions nouvelles ont tendance à se draper dans les plis des anciennes. Mais la Commune de Paris n'est pas seulement la dernière révolution du XIX<sup>e</sup> siècle : elle est également la première du XX<sup>e</sup>. Installée dans une période intermédiaire, insuffisamment pensée et préparée ; elle est venue trop tôt. Sans doute, les Communards ont-ils tiré des leçons d'ordre stratégique des échecs antérieurs. Mais les réflexions sur les bouleversements en profondeur des structures économiques étaient absentes.

Quelques exemples significatifs :  
● 30 mars : Premiers actes législatifs de la Commune : suspension de la vente des dépôts du Mont-de-Piété, prorogation des congés donnés aux locataires, création de dix commissions, etc.

● 17 avril : convocation des chambres syndicales ouvrières pour établir une législation du travail.

● 18 avril : Prorogation de 3 ans des dettes de toute nature.

● 18 mai : Vaillant décide d'augmenter le nombre des classes dans les écoles primaires.

Ces exemples témoignent de façon flagrante que la Commune, bousculée par les urgences, a pris des mesures économiques à finalité exclusivement sociale, mais non dans un but de bouleversement des structures économiques. C'était là son talon d'Achille. La classe ouvrière et les couches démocratiques ne peuvent se permettre de prendre telle quelle la machine de l'Etat en la faisant fonctionner pour leur propre compte. Certes le Manifeste du Comité Central du 18 mars affirmait « qu'il est du devoir impérieux et du droit absolu des prolétaires de prendre en main leurs destinées en



Louise MICHEL (Viollet).

s'emparant du pouvoir politique ». Mais le pouvoir politique ne suffit pas. L'échec de la Commune, celui du Front Populaire sont très révélateurs : il faut reconstruire un Etat nouveau en s'appuyant sur des pouvoirs économiques nouveaux. Le bouleversement des structures économiques, la prise en main par la collectivité des secteurs-clés de la production ne constituent pas un élément second et seulement souhaitable. Ils constituent la phase première et inévitable d'une conquête effective du pouvoir politique.

Mais la Commune ne l'avait pas vu.

## Une leçon essentielle

Voilà esquissées les quelques comparaisons avec la période que nous vivons, les quelques leçons que la Commune pourrait nous donner.

Claude Roy, revoyant les barricades de la Libération, leur architecture hilare et farouche, leurs formes redoutables et narquoises, n'a eu aucune peine à les reconnaître. Victor Hugo les avait déjà décrites dans Les Misérables : il s'agissait des barricades du Faubourg Saint-Antoine.

La classe ouvrière et le peuple de Paris ont des traditions et un passé révolutionnaire que nous devons de ne jamais oublier.

L.S.

1.) Selon l'« Express » du 18 mai dernier, Guy Mollet aurait déclaré lors de la réunion du Comité directeur de la S.F.I.O. du 25 avril 1961 : « Si je devais choisir entre Challe et Thorez je choisirais Thorez ». Sans commentaire...

# de la COMMUNE

Ces aperçus de la vie sous la Commune sont extraits soit du livre « 1870-1871, La guerre, La Commune et la Presse » d'Aimé Dupuy, (collection « Kiosque », Armand Colin), soit des ouvrages d'Henri Guillemin.

## Liberté de la presse

« Attendu qu'il n'y a pas de gouvernement possible lorsque chaque jour, impunément, des feuilles publiées répandues à profusion prêchent la sédition et la désobéissance aux lois... la publication des journaux Le Mot d'Ordre, Le Vengeur, Le Père Duchêne, La Bouche de Fer, La Caricature, Le Cri du Peuple... est et demeure suspendue. » (Général Vinoy, gouverneur de Paris, 11-3-1871.) (K.)

« Je regrette profondément qu'on ait empêché Le Gaulois et Le Figaro de reparaitre, eussent-ils dû encore rire de nos canons et nous appeler des pillards. La liberté est sans rivages. » (Jules Vallès, « Le Cri du Peuple, 23 mars 1871. ») (K.)

## La répression

« On demande que tous les membres de la Commune, du Comité Central et autres institutions de même forme ; que tous les journalistes qui ont lâchement pactisé avec l'émeute triomphante ; que tous les Polonais interlopes, tous les Valaques de jantaisie qui ont régné deux mois sur la plus belle et la plus noble ville du monde, soient, avec leurs aides de camps, colonels et autres fripouilles à aiguillettes, conduits après jugement sommaire, de la prison où on les aura enfermés, au Champ de Mars où ils seront passés par les armes devant le peuple rassemblé ! » (Le Figaro, 16 mai 1871.)

N.D.L.R. 90 ans après, Le Figaro s'est assagi et les colonels en quarteron ont droit à plus d'indulgence. Il serait injuste, de toute façon, de confondre la canaille communarde avec de féaux officiers, un instant égarés.) (K.)

« Qu'est-ce qu'un républicain ? Une bête féroce !... Allons, honnêtes gens, un coup de main pour en finir avec la vermine démocratique et internationale ! » (Le Figaro, au moment de la répression versaillaise.) (K.)



Jules VALLES (Viollet).

« Pas un des malfaiteurs dans la main desquels s'est trouvé Paris pendant deux mois ne sera considéré comme un homme politique : on les traitera comme des brigands qu'ils sont, comme les plus épouvantables monstres qui se soient vus dans l'histoire de l'humanité. Plusieurs journaux parlent de relever l'échafaud détruit par eux, afin de ne pas même leur faire l'honneur de les fusiller ! » (Le Moniteur Universel, au moment de la répression versaillaise.) (K.)

## Clément Thomas

« Clément-Thomas est un combattant de quarante-huit, mais qui a mené le bon combat. Il appartenait au clan Cavaignac et s'était illustré

lors des Journées de Juin, ayant concouru, dit Trochu, « à la répression du soulèvement révolutionnaire avec une énergie fort remarquable ». Il avait, au plus haut degré, l'aspect d'un colonel de cavalerie sorti de sa retraite pour remplir le devoir ; il est exempt des préoccupations de politique républicaine exclusive » et il nourrit une détestation particulière à l'égard des acharnés de la résistance (envers les Prussiens) et autres démagogues qui jouent les patriotes. A trois reprises, et presque dans les mêmes termes, Trochu tiendra à souligner, en 71, cet aspect frappant du caractère de Clément-Thomas : « Avec l'ardente énergie que vous savez, il poursuivait les sectaires sans leur laisser repos ni trêve et les déshonora devant Paris » ; il les poursuivait avec une impitoyable énergie, ne laissant passer aucune occasion de les déshonorer devant l'opinion » ; « en moins de deux mois » on le verra « provoquer et obtenir la destitution de plus de six cents officiers de la Garde Nationale ». Et Trochu, qui manque de discernement sans doute dans le choix de ses éloges à moins qu'il ne tienne à dire, comme par mégarde, ce qu'il a, au fond, sur le cœur — Trochu, dans son récit posthume du Siège, lâche sur Clément-Thomas ces mots admirables : « D'un caractère doux et bienveillant, et d'une parfaite droiture, le général Tamisier n'était pas fait pour ce redoutable mandat (commander la Garde Nationale de Paris) ; il fallait un Clément Thomas. »

## Les « 140 »

« Le 6 janvier au matin, les délégués de vingt arrondissements, les républicains d'extrême-gauche des Comités de Vigilance — ils sont là cent quarante, qui ne se cachent pas, qui indiquent leurs noms... — apposent une affiche rouge, qui, sans frénésie, sans excès de rhétorique, enregistre les faits et tire les conclusions : « Le gouvernement qui, le 4 septembre, s'est chargé de la défense nationale a-t-il rempli sa mission ? Non. » Ces hommes qui devaient mener la guerre, défendre Paris et repousser l'envahisseur, on les a vus à l'œuvre ; « ils n'ont pensé qu'à négocier avec l'ennemi », puis « leur lenteur, leur indécision nous ont conduits au bord de la famine » ; aux « reproches de l'opinion », le gouvernement Trochu-Favre « ne répond que par la menace » ; « il déclare qu'il maintiendra l'ordre, comme Bonaparte avant Sedan... Les « cent quarante », ouvertement, se présentent pour prendre en main la situation ; et leur affiche se termine sur ces mots : « Place au Peuple ! Place à la Commune ! » (Extrait de « La Capitulation », d'H. Guillemin, p. 226.)

## Le siège de Paris

« Certes, chez les gens de bien, ceux qui mangent, ceux qui se chauffent, la raison se fait écouter. Irisson d'Herisson, dans Ses Souvenirs d'un officier d'ordonnance, nous a laissé une liste des « bons endroits », des restaurants bien pourvus, et dans lesquels, d'un bout à l'autre du siège, une « clientèle aristocratique » s'assura d'excellents menus : chez Bignon, chez Durand, chez Voisin, au café Anglais (où l'on « pétrissait dans les caves ») sans oublier Brébant, qui traitait si bien M. Renan et ses amis qu'ils eurent la charmante pensée d'offrir à cet amphitryon, après la guerre, une médaille — le texte de l'inscription était de M. Renan — rappelant qu'ils avaient eu, par lui, le privilège de ne s'être « pas une seule fois aperçu qu'ils dinaient dans une ville de deux millions d'âmes, assiégée ». Au Jockey-Club, aussi, l'on se nourrissait, entre gentilshommes, de manière parfaite. Une porte étroite, celle du Jockey, peu facile à franchir. Mais la solidarité de classe, dans les grandes circonstances, n'est pas un vain mot, et le comte d'Irison énumère les admissions, exceptionnellement nombreuses, consenties par les titulaires, en janvier 1871 ; nombreuses, soit ; brillantes, toutes ; pas de concessions sur le rang... » (Ibid., p. 240, sur les privations du siège de Paris.)

« ...et la populace, ces ménagères par exemple, femmes de « mobilisés » qui reçoivent 75 centimes par jour

quand le poireau coûte 1 franc, le chou 16 francs, 10 francs la livre de cheval, 100 francs le kilo de beurre et 20 francs les 100 kilos de bois de chauffage (du bois vert, inutilisable), toute cette multitude où l'on meurt comme des mouches, les enfants surtout à cause des privations et du froid (2.728 décès à Paris entre le 18 et le 24 décembre 1870, alors que cette semaine-là on n'en avait compté que 980 l'année précédente ; et 4.671 du 20 janvier au 3 février, contre 1.105 il y a un an), toute cette racaille de pauvres, toute cette lie — c'est insensé ! — ne veut pas entendre parler de capitulation ! (P. 242.)

(Lire la suite en page 8)



THIERS (Dessin de Gill (Viollet)).

## I. — LE PEUPLE BAFOUÉ

- |   |   |
|---|---|
| <p>1870</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— 13 Juillet : Napoléon III déclare à la Prusse une guerre qu'Emile Olivier accepte « d'un cœur léger ».</li> <li>— 2 Septembre : La bataille de Sedan s'achève par la reddition de Napoléon III et de son armée.</li> <li>— 4 Septembre : Le peuple à l'Assemblée. L'Empire est renversé. Le gouvernement dit de « Défense Nationale » est constitué.</li> <li>— 15 Septembre : Négociation entre Jules Favre et Bismarck à Ferrières : Elles échouent.</li> <li>— 27 Octobre : Le « glorieux Bazaine » capitule à Metz.</li> <li>— 30 Octobre : Thiers et Favre présentent une demande d'armistice.</li> <li>— 31 Octobre : Trahi, le peuple de Paris occupe l'Hôtel de Ville mais ne parvient pas à mettre sur pied un nouveau gouvernement. Le mouvement s'effondre dans la nuit.</li> </ul> | <p>1871</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— 5 Janvier : Début du bombardement de Paris par l'armée prussienne.</li> <li>— 22 Janvier : Manifestation populaire devant l'Hôtel de Ville de Paris, durement réprimée.</li> <li>— 28 Janvier : L'armistice est signé entre Bismarck et le gouvernement « de défense nationale ». Paris capitule.</li> <li>— 8 Février : La France s'enrichit d'une nouvelle Assemblée Nationale qui, le 12, se réfugie à Bordeaux.</li> <li>— 26 Février : Les Parisiens transportent les canons à Montmartre pour éviter leur capture par les Allemands.</li> <li>— 1 au 3 Mars : Occupation de Paris.</li> <li>— 11 Mars : Les moratoires sur les loyers et les effets de commerce sont abolis. Suppression des journaux républicains. Blanqui et Flourens condamnés à mort par contumace. Paris n'est plus capitale de la France.</li> </ul> |
|---|---|

## II. — ORGANISATION DE LA COMMUNE

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>— 18 Mars : Le peuple de Paris s'empare des canons rassemblés à Montmartre que Thiers voulait livrer aux Prussiens. Le gouvernement et ses troupes se retirent à Versailles.</li> <li>— 19 Mars : Proclamation du Comité Central qui décide des élections pour la Commune, au suffrage universel.</li> <li>— 26 Mars : Elections des 90 membres de la Commune.</li> <li>— 30 Mars : Premières mesures de la Commune.</li> <li>— 3 Avril : Les Parisiens tentent une sortie qui échoue. Flourens est assassiné. Les prisonniers sont fusillés par les Versaillais.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>— 5 Avril : La Commune promulgue le « décret des otages ».</li> <li>— 17 Avril : La Commune décide la convocation des Chambres syndicales ouvrières pour établir une législation du travail.</li> <li>— 1er Mai : La Commune crée un Comité de Salut Public.</li> <li>— 5 Mai : Les Versaillais prennent Clamart.</li> <li>— 9 Mai : Le fort d'Ivry succombe.</li> <li>— 13 Mai : Les Versaillais occupent le fort de Vanves.</li> <li>— 17 Mai : La Commune décide la mise en application du décret sur les otages.</li> <li>— 19 Mai : Edouard Vaillant décide la laïcisation de l'enseignement.</li> </ul> |
|---|--|



LA DEFENSE DES BARRICADES (Archives).

## III. — LA SEMAINE SANGLANTE

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>— 21 Mai : Les Versaillais entrent dans Paris et occupent le XVII<sup>e</sup> Arrondissement.</li> <li>— 22 Mai : Appel aux armes du Comité de Salut Public. Les Versaillais occupent l'Ouest de Paris.</li> <li>— 23 Mai : Montmartre est pris. Début des grands incendies.</li> <li>— 24 Mai : La Commune évacue l'Hôtel de Ville. Rigault et plusieurs centaines de Fédérés sont fusillés. L'archevêque et cinq otages sont fusillés à la Roquette.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>— 25 Mai : Toute la rive gauche est occupée par les Versaillais. Les exécutions sommaires se généralisent.</li> <li>— 26 Mai : Belleville tient toujours. Exécution de 48 otages, rue Haxo.</li> <li>— 27 Mai : Le Père Lachaise tombe. Massacre de Fédérés.</li> <li>— 28 Mai : Dernier coup de canon de la Commune. Mort de Varlin.</li> <li>— JUIN : 50.000 arrestations. On évalue à 20.000 le nombre des Fédérés fusillés.</li> </ul> |
|--|---|





# Le gouvernement recherche-t-il l'épreuve de force?

VENDREDI dernier, un Conseil des Ministres extraordinaire était réuni d'urgence. A l'ordre du jour de ce conseil, les moyens d'éviter de nouvelles grèves comparables à celles de jeudi. Et la grande presse de broder sur ce Conseil : le général de Gaulle, affirmait-elle, était particulièrement mécontent de l'arrêt de travail des services publics. Il considérait la révolte des travailleurs comme une injure personnelle. Selon lui, l'Etat était bafoué par ses agents. Aussi nous annonçait-on une série de mesures destinées à empêcher toute reprise des grèves. Une procédure compliquée serait mise au point : l'arbitrage devenait obligatoire; les grèves devaient être annoncées longtemps à l'avance, etc... En fait, beaucoup pensaient que les mesures, d'ailleurs illégales, décidées l'année dernière par M. Buron, à l'occasion de la grève de la Navigation aérienne, seraient maintenant adoptées pour l'ensemble des personnels de la Fonction publique et des grands services publics.

Les mesures décidées par le gouvernement vendredi, si elles sont plus simples, n'en sont pas moins dangereuses. Elles s'inscrivent dans la ligne définie par le dernier discours du Général de Gaulle. « Nul n'est contraint de faire carrière au service de l'Etat. Mais pour ceux qui s'y consacrent, ce service est une stricte obligation. Faire en sorte que cette obligation soit observée dans tous les cas, voilà qui est nécessaire ». Quelles sont donc ces mesures ?

Le droit de réquisition est accordé aux ministres pour empêcher l'arrêt des trains, des avions, des transports urbains, du gaz et de l'électricité. On peut ironiser sur le fait que ce décret se réfère à la loi du 11 juillet 1938 portant sur l'organisation de la nation en temps de guerre. Quoiqu'il en soit, le refus de répondre à une réquisition expose le travailleur à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à un an de prison et à des sanctions discipli-

naires pouvant aller jusqu'au licenciement. Le décret gouvernemental constitue une grave atteinte au droit de grève.

D'autant qu'il s'accompagne d'une autre mesure, destinée elle, à empêcher les grèves tournantes, très nombreuses actuellement dans la Fonction publique et les P. et T. D'après ce texte, tout arrêt de travail, tout débrayage limité entraîne la perte d'une journée entière de salaire.

## Les réactions syndicales

Les organisations syndicales ont immédiatement protesté. La C.F.T.C. affirme : « Il est impensable que le gouvernement utilise l'arme de la réquisition contre des travailleurs qui ne demandent pas autre chose que de pouvoir discuter de leurs revendications légitimes ». L'Union parisienne

crois nécessaire à ce sujet de revenir un peu en arrière.

## Des grèves massives

Dès quatre heures du matin, jeudi dernier, dans les dépôts et les gares S.N.C.F., les syndicats se rendaient compte que la grève allait connaître un succès total, exceptionnel même. Le public s'y attendait : à Paris, chacun cherchait des moyens de transport ou partait à pied pour son travail. A huit heures, la grève de l'Electricité bloquait les feux de circulation et les embouteillages devenaient inextricables.

Or, au contraire de ce qui se produit parfois, le public prenait la grève du bon côté : certes, le beau temps améliorerait l'humeur des piétons obligatoires. Mais cela allait plus loin : les réflexions des passants n'étaient pas hostiles aux grévistes; au contraire, le petit chantage pratiqué par le gouvernement — la hausse des salai-

cats veulent répondre aux accusations de mouvements politiques très facilement portées contre une grève (l'« Aurore » avait affirmé que les cheminots avaient organisé leur action « sur l'ordre de Moscou »).

La cessation du travail doit être précédée par une journée nationale revendicative qui doit être organisée le 26 mai. D'autre part, l'action doit reprendre dans la métallurgie. Les fédérations C.G.T. et C.F.T.C. ont lancé un appel commun pour une journée nationale d'action le 7 juin. Cet appel avait été rédigé avant l'annonce de la grève des fonctionnaires pour le 6 juin. Actuellement, un sondage est fait parmi les syndicats de base pour savoir si la date du mouvement devrait être avancée d'un jour de manière à la faire coïncider avec celui de la fonction publique. Ce changement de date indiquerait incontestablement un durcissement.

On en est là : la lutte revendicative après la journée du 18 mai reste toujours à un niveau élevé. Les mesures gouvernementales, les atteintes au droit de grève peuvent peut-être la ralentir. Les syndicats, pense-t-on dans les milieux proches du pouvoir, hésiteront, alors que se sont engagés les entretiens d'Evian, à lancer des actions qui conduiraient à l'épreuve de force. Mais, même si les syndicats reculaient momentanément, ce qui est loin d'être une certitude, le gouvernement a pris des risques énormes.

Il a oublié que ce ne sont pas les syndicats qui ont provoqué l'agitation actuelle. A la base, le mécontentement est profond, la combativité élevée. Ces conclusions peuvent être aisément tirées de toutes les actions récentes. Les syndicats jouent plus comme un régulateur de l'action que comme un propulseur. Si on empêche les syndicats d'agir, le mécontentement s'extériorisera un jour ou l'autre et avec violence. Le gouvernement ferait bien de méditer l'exemple des grèves d'août 1953, et les discours dans lesquels M. Laniel, président du Conseil frappé d'impuissance, disait « Non à la grève »...

Lucien RIOUX



A.D.P.

## COMMUNIQUÉ

### DU P. S. U.

LE BUREAU NATIONAL DU P.S.U. se félicite de la réussite totale du grand mouvement de grève des travailleurs des services publics. La volonté unanime des cheminots, gaziers-électriciens, agents de la R.A.T.P. de ne pas être traités en salariés en seconde zone est un fait dont le gouvernement devra tenir compte. Ce ne sont pas, en effet, des augmentations de 1 à 2 %, même renouvelées périodiquement, qui permettront de combler le grand retard qu'a pris depuis 1957 le secteur nationalisé et la Fonction Publique sur le secteur privé dont le niveau de vie est lui-même loin d'être celui que l'augmentation de la production devrait permettre.

Ces réajustements, tels qu'ils sont prévus par le Gouvernement, n'empêcheraient même pas ce retard d'augmenter dans l'avenir et ne permettraient pas aux catégories les plus défavorisées de toucher le minimum vital de 500 NF demandé par les organisations syndicales.

Il est temps que le pouvoir comprenne qu'il n'est pas possible de maintenir les salariés et particulièrement ses propres agents dans une telle situation, alors que le revenu national et la production augmentent dans des proportions beaucoup plus grandes, que les bénéfices sont particulièrement importants et que les capitaux augmentent sans cesse.

Une fois de plus il est prouvé que les promesses vagues du Gouvernement sont illusoire et que le régime n'a pas plus l'intention de modifier sa politique sociale que de rendre justice à ceux qui se sont mobilisés dans l'unité pour résister au coup de force fasciste des militaires. Son caractère de classe est ainsi mis en lumière.

Les travailleurs, unis dans l'action cette fois-ci à l'appel commun de toutes les organisations syndicales, ce dont le P.S.U. se félicite vivement, sauront imposer au Gouvernement la satisfaction de leurs justes revendications et préparer les changements indispensables de structure politique et économique.

Le P.S.U., exprimant sa solidarité à tous les grévistes, affirme à nouveau qu'il mettra tout en œuvre pour obtenir ces résultats le plus rapidement possible.

18 mai 1961.

Force ouvrière « élève une protestation indignée contre les décisions de réquisition qui constituent une atteinte intolérable aux libertés syndicales ». Quant à la C.G.T. qui déclare qu'elle se dressera « contre toute atteinte au droit de grève dans quelque secteur que ce soit », elle accuse « le pouvoir de persister dans sa volonté de dénaturer le sens des mouvements en cours, en développant une argumentation et en prenant une décision de caractère nettement politique en vue d'échapper à ses propres responsabilités ».

On peut remarquer que le pouvoir fait tout pour se rendre impopulaire auprès des travailleurs. M. Baumgartner affirme, lors du débat social au Sénat à peu près ceci : Les salaires depuis quelques années, augmentent plus vite que le revenu national. En 1960, selon le ministre des Finances, ils ont augmenté de 10 %. Ces affirmations sont justement qualifiées par la C.G.T. de « mensongères et fantaisistes ». La C.G.T. remarque en outre que « d'après le ministère du Travail, l'augmentation globale des salaires ouvriers n'a pas dépassé 7,5 % et pour beaucoup d'entre eux, elle est inférieure à ce chiffre. Ainsi pour les travailleurs de la Fonction publique elle n'est que de 5 %. Quant aux travailleurs payés au S.M.I.G., l'augmentation de leur salaire atteint à peine 3,95 %. Pendant ce temps, la hausse des prix a été de 7,5 %, selon l'évolution du budget-type de la commission supérieure des conventions collectives... »

Le refus de rechercher une amélioration réelle des revenus des salariés français s'accompagne donc aujourd'hui de menaces très sérieuses contre le droit de grève. Or, comme le faisait remarquer un responsable syndical, si les travailleurs sont très attachés à la défense de leur niveau de vie, ils le sont au moins autant à leurs libertés. Qu'avait été la grève générale du 24 avril, sinon une grève pour la défense des libertés, de toutes les libertés, donc des libertés syndicales.

D'ailleurs, cela est notable, les menaces gouvernementales n'ont en rien ralenti l'activité revendicative. Je

res des cheminots entraînerait automatiquement une augmentation des tarifs voyageurs de la S.N.C.F. — ne prenait pas. On a nettement l'impression que pour la majorité des salariés, la lutte menée par les cheminots, les tramotins, les gaziers et les électriciens, est leur lutte. Cela se comprend : les salariés, dans leur ensemble, comprennent que l'accroissement de leur niveau de vie est lié incontestablement à une mise en échec de la politique sociale du gouvernement. La victoire d'un secteur, quel qu'il soit, sur le pouvoir, aurait une influence considérable sur la situation de tous les salariés du pays.

La grève est totale. Selon les secteurs ou les régions, la participation à la grève se situe entre 80 et 100 %. Certes, pour des raisons de prestige, la S.N.C.F. a fait circuler quelques trains de voyageurs. Mais, dans quelles conditions : il lui a suffi pour cela de quelques dizaines de cadres « jaunes ». La sécurité n'était pas assurée, et les voyageurs ignoraient jusqu'où se poursuivrait leur trajet. Mais pendant mes longues heures de circulation ce jour dans Paris, je n'ai rencontré aucun autobus. Toutes (ou presque toutes) les stations de métro étaient fermées. Le succès du mouvement est donc indéniable.

Dans le même temps, les grèves tournantes se poursuivaient chez les fonctionnaires, les postiers et, dès jeudi, on pouvait s'attendre à des mouvements plus importants dans ces services.

## Les luttes de demain

Vendredi dernier, au moment même où se réunissait le conseil extraordinaire des ministres, les fédérations de fonctionnaires faisaient connaître leurs décisions. La grève de 24 heures, dont le principe était déjà décidé depuis plusieurs jours, est fixée au 6 juin. Le choix de la date avait été délicat : il s'agissait de ne pas faire coïncider le mouvement ni avec la visite du Président Kennedy, ni avec le début des négociations d'Evian. En choisissant cette date, les syndi-

## Alerte aux travailleurs de Loire-Atlantique

DEVANT les menaces qui pèsent, non seulement, sur l'Aéronautique, les Chantiers navals et le Bâtiment, mais sur tous les métallurgistes de la région (1), les élus des Comités d'Etablissements de Nantes et de Saint-Nazaire de Sud-Aviation ont tenu récemment, à Nantes, une conférence d'information destinée à informer les élus du département, ainsi que les représentants des partis et les collectivités locales sur la situation que risque d'entraîner, dans la région, les réductions prévues de personnel et d'horaires dans les deux usines de Sud-Aviation.

L'accent a été mis sur les responsabilités, qui reposent, en majeure partie, sur l'imprévoyance des édiles départementaux. Parmi ces imprévoyants, il faut citer, particulièrement, le président du Conseil général de Loire-Atlantique qui était en même temps vice-président du Sénat. Ce prophète de 82 ans, n'avait pas cru nécessaire d'assister, ni même de se faire représenter à la Conférence d'information...

Il y a, évidemment, des vérités qu'il est désagréable d'entendre, et des responsabilités lourdes à supporter. Malheureusement, en l'occurrence, ce sont les travailleurs et non les administrateurs qui risquent de faire les frais d'une gestion défavorable à la classe ouvrière.

Plus que jamais, les travailleurs doivent réclamer — pour assurer la stabilité de leur existence — la gestion des entreprises qu'ils concourent à rendre « prospères » pour les comptes en banques des capitalistes.

(1) Voir Tribune socialiste du 22 avril.

# A qui profite l'augmen

Cette fois, nous sommes sauvés. Le père de la Nation l'a indiqué : il veut s'occuper du peuple. Par ses soins, un plan économique (comme si nous n'en avions pas déjà eu trois plus un quatrième en préparation) va être mis au point pour que tout aille pour le mieux dans le meilleur des régimes. Une sorte de « plan Pangloss », adapté à la V<sup>e</sup> République, renouée et affermie.

Nous avons donc tort de nous faire de la bile pour l'avenir. Puisqu'« Il » s'en charge, le peuple peut dormir sur ses deux oreilles. A ceux qui pousseraient pourtant le mauvais esprit jusqu'à douter de cet avenir mirifique, cette page est destinée.

Ceux, par exemple, qui font plus confiance à la combativité syndicale qu'à la générosité gaulliste — « pas plus de 4 % », a rappelé M. Debré —, pour augmenter leurs salaires. A ceux aussi qui constatent le retard croissant des prestations familiales sur les prix. A ceux encore, qui s'étonnent que cette prospérité française s'accompagne d'une accélération de l'exode rural et d'une quasi-stagnation du pouvoir d'achat des familles ouvrières. A ceux, enfin, que l'attribution de quelques strapons supplémentaires aux syndicalistes dans les commissions du Plan ne suffit pas à contenter. Bref, à tous ceux qui, autour de nous, se demandent comment il se fait que la production nationale augmente sans que la grande majorité du peuple en profite. A tous ces mauvais esprits sans illusions sur le bluff du régime « dur et pur », il nous appartient

d'apporter une réponse précise sur la nature de la politique économique poursuivie par la V<sup>e</sup> République.

Dans les syndicats où nous militons, dans les groupements familiaux que nous animons, dans les cercles d'agriculteurs ou d'économie régionale où nous sommes engagés, il nous faut apporter notre réponse, et de plus en plus nette : ce régime n'est pas, et ne peut pas être celui des travailleurs puisqu'il détourne au profit des classes privilégiées, peu nombreuses mais politiquement puissantes, les fruits du travail de la grande masse.

Les centaines de chiffres contenus dans cette page le montrent de façon claire : ce régime de profiteurs qui masque son néo-capitalisme sous les dehors de la grandeur, exploite le peuple au profit des classes aisées. Son vrai « plan » consiste à frustrer les petits salaires et les agriculteurs d'une partie du fruit de leurs efforts pour enrichir les grandes familles et leurs alliés, les cadres publics ou privés.

Gaulliste ou pas, renoué ou pas, le capitalisme demeure un régime de l'exploitation de l'homme par l'homme. Jamais la loi du profit, même « concertée », comme disent maintenant MM. Rueff et Jeanneney, ne réalisera les promesses du socialisme qui seul, peut apporter à la Nation une expansion rapide au profit du plus grand nombre. Ceux qui n'en sont pas encore convaincus n'ont qu'à lire ce qui suit.

Au moment où de Gaulle feint de s'intéresser aux travailleurs et où ceux-ci intensifient leur lutte revendicative — à peine interrompue par la réplique au putsch d'Alger — où en est le pouvoir d'achat des Français ?

Deux séries de chiffres permettent de répondre : ceux qui concernent le montant actuel des revenus et ceux qui retracent l'évolution de ces revenus par rapport aux prix. Prenons d'abord ces derniers.

C'est le Ministère du Travail lui-même qui indique à l'occasion de son rapport trimestriel, qu'actuellement le pouvoir d'achat des familles ouvrières du secteur privé est encore en retard sur celui du printemps 1957 qui marqua le point haut du niveau de vie des salariés. Ce retard est de 0,5% environ pour la famille ouvrière de 2 enfants et de 1,5% pour la famille de 5 enfants. Pourquoi ce retard ?

## Pour la plupart des salariés pas de progrès par rapport à 1957

Pour la raison simple que les prestations familiales n'ont pas suivi la hausse des prix depuis quatre ans. Jetez un coup d'œil sur le tableau « 4 années de hausse » et vous pourrez voir que les prestations n'ont augmenté que de 16 % depuis 1957 alors que les prix progressaient de plus du double (33% selon l'indice officiel des 250 articles). De la sorte, un retard sensible a été pris par les revenus familiaux ouvriers bien que les salaires, comblant leur handicap des années 1958 et 59, aient rattrapé les prix qui les distançaient depuis 3 ans.

Ainsi, alors que les ouvriers célibataires ont actuellement un niveau de vie légèrement supérieur (de 3 % environ) à celui du printemps 1957, les familles ouvrières continuent, elles, de vivre moins bien.

Ceci n'est pas vrai de la plupart des familles d'employés dont le salaire, ayant augmenté plus vite que

celui des ouvriers, a comblé plus rapidement le retard dû aux prestations familiales. Il ne faut cependant pas exagérer la disparité de situation entre ouvriers et employés ; elle demeure faible, pour cette période de 4 années seulement.

Les travailleurs du secteur public ou semi-public sont, eux, dans une situation nettement plus défavorable. Selon l'Institut de la Statistique, le niveau de vie des familles de fonctionnaires est encore actuellement inférieur de 2 à 3 % à celui d'il y a 4 ans, les majorations de traitement et d'allocations familiales n'ayant comblé ces derniers mois qu'une partie du retard accumulé en 1957 et 1959 sur les prix. Soulignons, en passant, que ce sont les petits et moyens fonctionnaires qui sont victimes de cette paupérisation car les hauts fonctionnaires, favorisés, eux, par le régime, ont un pouvoir d'achat sensiblement supérieur à celui d'il y a 4 ans.

Dans les entreprises nationales enfin, la situation est encore pire puisque les célibataires eux-mêmes y ont un niveau de vie inférieur à celui de 1957 (- 3 %). L'appauvrissement des familles doit se situer aux environs de 5 % dans ce secteur par rapport à la situation d'il y a 4 ans.

Bref, si l'on excepte les employés, ainsi que les domestiques et les salariés agricoles sur lesquels on possède peu de renseignements statistiques récents, on voit que l'immense majorité des petits et moyens salariés français possèdent à l'heure actuelle un niveau de vie soit légèrement inférieur, soit voisin de celui du printemps 1957. Le retard — qui atteint 8 à 10 dans de très nombreux cas en 1959, après le plan Pinay, et souvent même davantage — se trouve donc à peu près comblé par les hausses de salaires de 1960 et du début de 1961. Mais c'est un piètre résultat quand on sait qu'entre temps, la production industrielle a augmenté de 30 % et le produit national de 15 %. Nous verrons plus loin où cette production supplémentaire a bien pu passer...

Signalons, cependant, tout de suite que le pouvoir d'achat des exploitants agricoles, — difficile à mesurer et très variable selon les régions et les

Depuis mai 58 :

la production industrielle a augmenté

le pouvoir d'achat des familles ouvrières

les revenus des classes privilégiées augmen

les actions des sociétés françaises on

productions — ne semble guère s'être accru par rapport à 1957, le retard considérable des années 1958 et 1959 ayant été comblé seulement dans le courant de 1960. Restent donc les groupes privilégiés dont nous parlerons plus loin : les cadres, — surtout les cadres supérieurs —, les professions libérales, les commerçants, les industriels (individuels et collectifs) et les actionnaires, tous bénéficiaires, à des degrés différents, du capitalisme.

## Combien gagnent actuellement les salariés ?

Au terme de cette évolution, où en sont actuellement les salaires ? Le tableau ci-contre qui met à jour les statistiques officielles montre que dans l'Industrie et le Commerce (entreprises nationales comprises), deux ouvriers ou employés sur trois gagnent encore moins de 55.500 anciens francs par mois, et qu'un sur trois touche même moins de 44.000 francs. Voilà qui réduit à peu de choses les discours des thuriféraires gaullistes sur la participation des masses à la prospérité nationale.

Dans la Fonction publique, un titulaire sur quatre et plus d'un contractuel ou d'un auxiliaire sur deux (55 %) gagnent encore moins de 40.000 francs par mois. Sur environ un million de fonctionnaires, le quart seulement touchent 65.000 francs ou davantage pour servir l'Etat.

Les salariés agricoles sont, on le sait, plus mal payés encore. Ils ne gagnent, en moyenne, qu'un peu plus de 21.000 francs par mois (s'ils sont logés et nourris) et de 35.000 à 40.000 francs seulement s'ils ne sont ni logés ni nourris. Quant aux domestiques, bien que moins mal payés qu'autrefois, ils touchent encore des salaires fort bas : de 20.000 francs (province) à un peu plus de 30.000 (Paris) par mois pour la bonne à tout faire et de 25.000 à 35.000 par mois pour la femme de chambre.

Voilà pour les chiffres généraux et les moyennes. Ces résultats — pour affligeants qu'ils soient — risquent cependant d'induire en erreur par excès d'optimisme si l'on ne prend pas garde de rappeler les nombreuses catégories de salariés — actifs ou retraités — dont la situation est encore moins brillante que la moyenne, et qu'en tant que socialistes, il nous faut défendre en priorité. Quels sont ces « parias » du monde moderne.

## Les nouveaux parias

D'abord, deux catégories dont nous avons déjà parlé :

- les salariés agricoles, aux revenus misérablement bas et
- les chargés de famille, très défavorisés par rapport aux célibataires.

Nous avons cité plus haut les conséquences sur le niveau de vie des travailleurs du retard des prestations familiales pendant la période 1957-1961. Si l'on remonte plus loin dans le temps, ce phénomène apparaît plus accentué :

De 1949 à 1961, nous apprennent les statistiques officielles, le revenu total de l'ouvrier moyen ayant 2 enfants a pris 13 % de retard sur celui de son camarade célibataire. Pire : celui de l'ouvrier père de 5 enfants a pris 24 % de retard, soit le quart du revenu total. Cela signifie qu'en 12 ans, le revenu du père de famille nombreuse a été amputé du quart... pour raison d'enfants ! Et les Pouvoirs publics oseront encore dire, après ça, que la Nation doit encourager les naissances pour mettre en œuvre les richesses naturelles...

Autres parias : les petits salariés, dont le revenu est au niveau du S.M.I.G. C'est une réalité peu connue — et contraire au vœu du législateur — que les bas salaires augmentent moins vite que les autres. Elle est pourtant incontestable. En 5 ans, le S.M.I.G. n'a progressé que de 30 % alors que les salaires horaires augmentaient dans l'ensemble de 49 %, près des deux tiers en plus ! Si l'on remonte plus loin, l'écart s'accroît : alors que depuis 1950, le S.M.I.G. n'a augmenté que de 110 % (en francs, bien sûr), le salaire horaire moyen a progressé de 185%, — plus de deux tiers en plus. Ainsi, mal payés et sans doute pas assez organisés ni assez qualifiés pour bien se défendre, les petits salariés figurent parmi les victimes les plus exploitées du patronat, condamnés, — au moins actuellement — à voir s'accroître l'écart entre leurs salaires et ceux des travailleurs déjà mieux — ou moins mal — payés.

Quatrième groupe de travailleurs pénalisés — ce sont souvent les mêmes que ceux du troisième — : les salariés des provinces à fort abattement de zone. En principe, la loi a ramené l'abattement maximum à 8 % depuis 1956 ; mais cet abattement légal ne s'applique qu'au S.M.I.G. L'écart est en réalité trois

## 4 années de hausse

	PRIX A PARIS A FIN AVRIL (EN FRANCS ANCIENS)		POURCENTAGE DE HAUSSE
	1957	1961	
Bifteck le kilo	830	1.177	42 %
Plat de côtes	272	424	56 %
Mouton (côtes)	1.033	1.363	32 %
Beurre	724	833	14 %
Pommes de terre	15,3	25,1	64 %
Oranges	144	166	15 %
Pommes	159	201	26 %
Margarine	264	316	20 %
Chocolat	367	566	54 %
Sucre	98,9	120	21 %
Vin (10°)	73,4	124	69 %
Huile	251	279	11 %
Camembert la pièce	114	148	30 %
Œufs	16,7	20	20 %
Charbon (les 100 kgs)	1.024	1.528	50 %
Electricité (le kwh, 1re tranche)	25,8	33,1	29 %
Essence le litre	76	98	30 %
<b>INDICE GENERAL DES PRIX</b> de détail (250 articles). Base 100 en 1956-57	100,3	133,1	+ 33 %
<b>ET PENDANT CE TEMPS LA</b> Salaires horaires (Moyenne pour la France entière et toutes professions) Prestations familiales (pour la famille moyenne)			+ 37 % + 16 %
<b>MAIS LES TITRES COTES EN BOURSE, EUX...</b> Indices général des valeurs françaises à revenu variable. (BASE 100 en 1949)	372	690	+ 104 %



# C'est une vraie Justice qu'il aurait fallu...

Le dernier discours du général de Gaulle contient — parmi d'autres — une phrase bien condamnable du point de vue des républicains. Parlant des généraux factieux, « c'est la Justice qui va passer sur eux », dit-il.

Pour de Gaulle, la Justice est un instrument de sa puissance. Pour les républicains, au contraire, elle doit demeurer *indépendante* ; elle n'a pas à compléter l'œuvre de la police et à écraser les accusés ; ceux-ci doivent lui être livrés pour qu'elle statue en toute liberté sur leur sort. En République, l'emblème de la Justice, ce sont les balances, et non le rouleau compresseur.

Mais cette phrase est bien révélatrice de l'esprit de dictature qui anime son auteur et dont toutes les mesures prises à l'encontre du direc-

A défaut du Conseil de Guerre, il y avait la cour d'Assises, normalement compétente pour juger les crimes contre la sûreté intérieure de l'Etat. Il est vrai que les décisions du jury peuvent ne pas répondre aux vœux du Gouvernement et de l'opinion.

Et c'est pour cela qu'au moment où fut préparée l'actuelle Constitution, les augures furent avisés de ce qu'ils avaient intérêt à donner à la Haute-Cour de cette Constitution les mêmes compétences que celle de la III<sup>ème</sup> République, c'est-à-dire qu'au lieu de la réserver aux seuls crimes commis par le Président de la République et les Ministres, on lui attribuât la connaissance des complots contre la sûreté intérieure de l'Etat. Mais on n'en eut cure. Il eût été évidemment de

rapports de certains de ces juges avec le Pouvoir ; ce n'est pas ici le lieu de le faire pour eux. Mais ce qui est certain, c'est que, abstraction faite de toute personnalité, le Président de cette Juridiction est également membre du Comité Constitutionnel qui a d'abord autorisé la mise en œuvre de l'article 16 et ensuite, plus spécialement autorisé la création du Haut-Tribunal. C'est la première fois que l'on voit le même homme faire partie de ceux qui ont autorisé l'institution d'un tribunal d'exception et de ceux qui le composent.

Comme la décision de création du Haut-Tribunal est demeurée muette sur le problème de la récusation, c'est qu'elle ne l'a pas interdite. Mais comme elle a proscrit tout recours, elle l'a par avance rendue vaine.

Et une fois encore, on pourra crier au martyre.

Il est vrai que ces libertés que l'on a prises avec les principes fondamentaux, on les compense par des abstentions calculées à l'égard des peines à intervenir.

Nul ne sait à quoi Challe et Zeller seront condamnés. S'ils sont condamnés à mort, peut-être seront-ils graciés. Pétain ne le fut-il pas ? Et n'est-ce pas dans la manière du Général-Président que de prescrire aux procureurs la rigueur pour se réserver ensuite le bénéfice de la clémence ?

Mais ce qui est certain, c'est qu'il en sera des généraux condamnés comme de Pétain. On leur épargnera la seule flétrissure qui eût vraiment frappé l'opinion et découragé leurs émules éventuels : la *dégradation sur le front des troupes*.

Cela, de Gaulle l'avait — sciemment — évité à Pétain. Il l'a présentement rendu impossible pour Challe et Zeller en les destituant lui-même et en leur enlevant la qualité d'officier. Sans doute eût-il pu, du jour où ces factieux étaient livrés à la Justice, rapporter sa décision pour laisser la Justice précisément se prononcer entièrement et librement sur leur sort. Il n'en a rien fait.

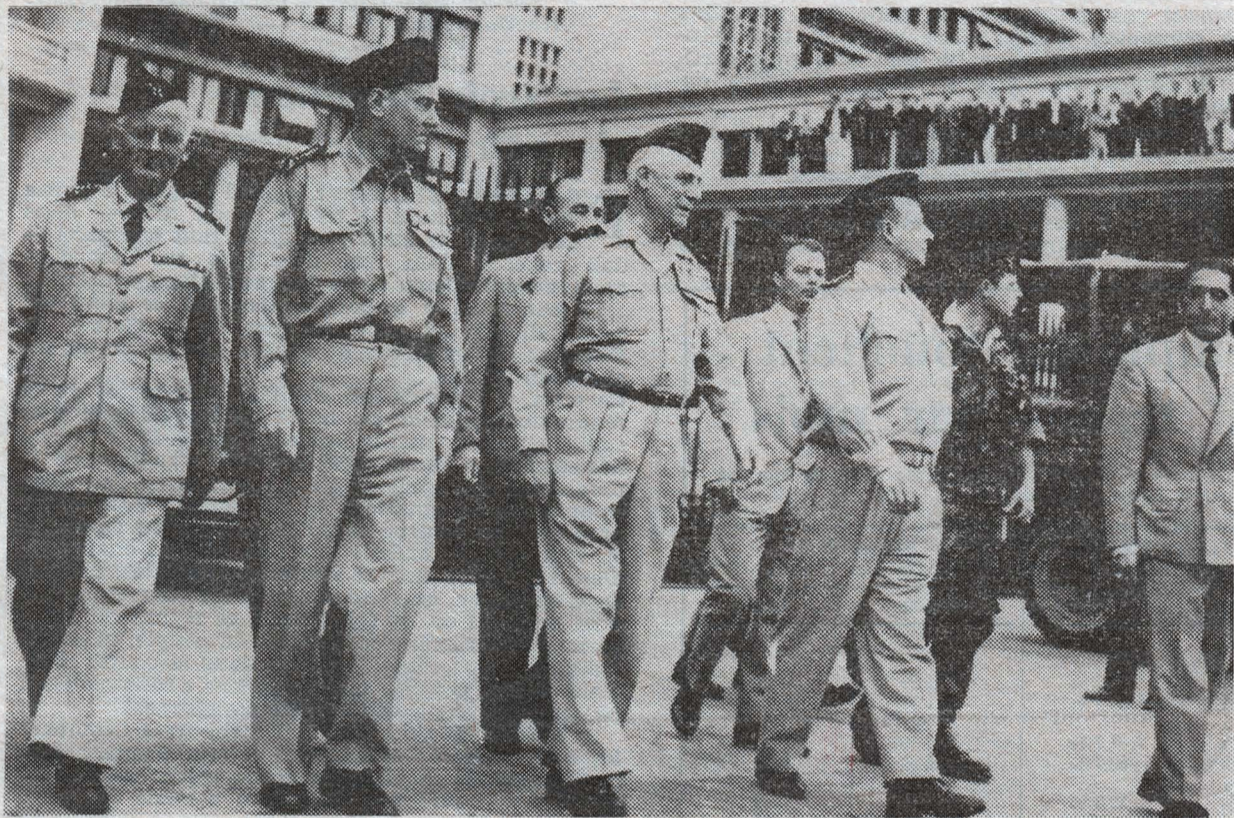
Enfin, on a usé d'une autre habileté. On a dit que tout serait vite fait. Et en effet, il est question de voir le procès s'ouvrir avant la fin du mois.

Assurément, le crime méritait une répression rapide. Mais on a volontairement confondu vitesse avec précipitation. Car il aurait fallu rechercher, avant de juger les seuls Challe et Zeller, *tous les complices*, tous ceux qui leur ont donné un concours financier notamment. On s'en garde bien.

Et quand Zeller dit qu'il ne nommera personne, au lieu de faire des recherches dans les comptes en banque des généraux, pour y découvrir les noms de leurs bailleurs de fonds, de ceux notamment qui, depuis la fin de leur service actif, les payaient grassement à ne rien faire dans des emplois purement théoriques, on n'insiste pas.

Non, même si les généraux factieux sont lourdement condamnés, les républicains ne pourront se féliciter du verdict, car, dans l'état actuel des choses, la Justice qu'on leur aura réservée n'aura été ni régulière ni complète.

Jean BINOT



Keystone

toire des généraux factieux porte l'empreinte.

Assurément, les républicains sont, plus que quiconque, partisans d'une répression sévère des fauteurs de *pronunciamentos*. Mais ils sont d'abord partisans du respect de la légalité républicaine et d'une justice régulière et complète. Or, la création et la mise en route du Haut-Tribunal encourent trois reproches graves.

En premier lieu, Challe et Zeller, en attendant les deux autres, vont être jugés dans des conditions qui permettront par la suite à leurs partisans de les présenter comme les victimes d'une Justice faussée.

C'est qu'en effet l'institution de ce Haut-Tribunal et le choix nominal de ses membres, postérieurs l'une et l'autre au crime poursuivi sont, aux yeux de tous ceux qui ont le respect des principes essentiels du droit, de graves atteintes à ces principes.

En règle générale, un criminel doit être jugé selon la loi préexistante à son crime par le Tribunal auquel la loi préexistante donnait compétence. Et il ne doit être recouru aux juridictions d'exception que quand il n'est pas possible de faire autrement.

Quand en 1944, on créa la Haute-Cour destinée à juger Pétain et Laval, on ne pouvait faire autrement. Car leur crime relevait bien de la Haute-Cour, mais la Haute-Cour de la Constitution de 1875 avait disparu avec cette dernière et celle de Vichy avec le régime de Pétain. Il y avait, à raison de circonstances exceptionnelles, un vide institutionnel qu'il fallait combler.

En ce qui concerne les collaborateurs non-justiciables de la Haute-Cour, ils eussent dû normalement être renvoyés devant les tribunaux militaires. Mais, en 1944, on avait besoin des militaires pour combattre l'ennemi en retraite plus que pour constituer une centaine — et au-delà — de Conseils de Guerre. C'est ce qui explique et justifie le recours aux Cours de Justice, fonctionnant, en fait, comme des tribunaux militaires.

Mais ici, il y avait des juges qui, naturellement et légalement, devaient et pouvaient juger le directeur des généraux factieux.

Le Tribunal militaire, d'abord. On a renvoyé devant lui ces derniers temps, assez de civils (réseau Jeanson, procès des barricades) pour pouvoir lui déférer des militaires. Seulement, outre que le verdict dans le procès des barricades constituait un précédent inquiétant, la règle eût voulu alors, que le Maréchal Juin fit partie du Tribunal. Alors...

mauvais goût, pour un régime qui sortait du 13 mai, de parler de tels complots...

Et c'est ainsi qu'on a créé le Haut-Tribunal, composé de militaires et de magistrats d'un rang élevé qui n'a qu'un précédent dans toute notre Histoire : celui de la Haute-Cour de Riom, créée (dans un esprit identique, et il n'y a guère lieu de s'en étonner) par Pétain.

Mais ce Haut-Tribunal n'encourt pas seulement le reproche d'avoir été substitué aux juges naturels des accusés. Il encourt, en outre, celui d'être composé de *juges désignés nommément par le Pouvoir Exécutif* en vue de juger des accusés déterminés. Cela, en France, sauf dans le cas de la Haute-Cour de Riom, encore une fois, ne s'était jamais vu. Les jurés de la Cour d'Assises sont tirés au sort sur une liste préparée chaque année. Les membres des Tribunaux Militaires sont choisis sur des listes établies avant le procès. Quant à la Haute-Cour, ses membres, au cours de notre Histoire, quand ils n'étaient pas ceux qui constituaient dans son entier une Assemblée (Chambres des Pairs ou Sénat), étaient soit élus soit tirés au sort. Jamais ils n'étaient désignés *discrétionnairement* par le Pouvoir.

DES lors, il ne faudrait pas être surpris si les accusés tiraient parti de cette double violation des principes traditionnels de notre droit pénal.

En premier lieu, il faut s'attendre à ce que l'un d'eux défère au Conseil d'Etat la décision instituant le Haut-Tribunal, comme portant atteinte à ce droit qu'a tout accusé d'être jugé par ceux qui sont légalement compétents pour le faire et comme contraire à la *Déclaration des Droits de l'Homme*, rappelée par le Préambule de l'actuelle Constitution et selon laquelle « nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée. »

Certes, le Conseil d'Etat trouvera peut-être un moyen de ne pas reconnaître l'illégalité, en déclarant que le pourvoi est irrecevable et qu'il s'agit d'un acte de Gouvernement. Mais alors il restera que les accusés auront invoqué la violation de la *Déclaration des Droits de l'Homme* et qu'aucune réponse positive ne leur aura été donnée, ce qui leur permettra de se poser en *victimes de l'arbitraire*.

Et ce n'est pas tout, hélas ! Car après l'institution du Haut-Tribunal, c'est à sa composition qu'on pourra s'en prendre.

Rien n'interdit à tel ou tel accusé de récuser tel ou tel de ses juges. Or, à cet égard, il y aurait sans doute beaucoup à dire, du point de vue des

## MENACES POUR LE CONTINGENT

« Les petits gars du contingent ont été magnifiques. Dites-le bien partout. »

R. Buron, ministre.

VOICI un mois, le pays vivait des heures graves. C'était le complot des généraux factieux, l'insurrection en Algérie, le fascisme menaçant.

C'était aussi l'allocution radiotélévisée du Président de la République demandant l'aide de la population, appelant les militaires à désobéir aux officiers activistes.

On a su, depuis, combien l'attitude du contingent fut déterminante dans l'échec du coup de force.

Dans un des secteurs névralgiques, un groupe de jeunes soldats n'avaient pas hésité à prendre fermement position en demandant à leurs supérieurs de le faire également sans équivoque.

Aujourd'hui, nous apprenons que l'un de ces animateurs de la « Résistance légaliste » a été mis en prison pour être ensuite muté dans les territoires du Sud et que plusieurs de ses camarades ont été transférés dans des unités opérationnelles, assez dures.

Nous savons que d'autres jeunes sont également menacés. Maintenons le contact avec les soldats d'Algérie et quand des faits de ce genre nous sont signalés, n'hésitons pas à engager une campagne vigoureuse pour les porter à la connaissance de l'opinion publique.

Plus que jamais les jeunes du contingent doivent pouvoir compter sur nous.